

N - 064 N /PR

Papeete, le 3 1 JAN, 2020

à

Madame Eliane TEVAHITUA Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française s/c de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Réponse à votre question écrite relative au bilan d'étape du Plan cancer pour la Polynésie

française 2018-2022

Réf. : Votre lettre n° 273/2019/GTH/CAB/ET/et du 27 décembre 2019

Madame la Représentante,

Par courrier sus-référencé, vous interrogez le gouvernement sur le bilan d'étape du Plan cancer pour la Polynésie française 2018-2022 et sollicitez une présentation de l'état d'avancement dudit plan aux Représentants de l'assemblée de la Polynésie française, notamment aux membres de la commission santé.

Le conseil des ministres a pris acte, en date du 7 juin 2017, de la communication en conseil des ministres n° 62/MSS relative au plan cancer pour la Polynésie française 2018-2022, porté par le Ministre de la santé et de la prévention.

Ce plan nécessite la participation de plusieurs intervenants, notamment le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), la Direction de la santé (DS), l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), les professionnels de santé du secteur libéral et la Caisse de prévoyance sociale (CPS). Ces acteurs ont, ensemble, initié de nombreuses actions depuis 2018. Vous trouverez ci-dessous les actions initiées ou complétées par axe du Plan cancer.

Certaines de ces actions ont été financées dans le cadre de l'Accord pour le développement de la Polynésie française en date du 17 mars 2017 mis en application par une convention relative au financement par l'Etat du développement de la filière de prise en charge du patient atteint de cancer en Polynésie française entre 2017 et 2019.

Dans l'objectif de répondre à l'axe 1 du Plan cancer, *comprendre le patient* en favorisant notamment l'intégration de sa culture dans le soin, un évènement « Santé-Culture » a été organisé entre les professionnels de santé du CHPF et des tradipraticiens lors du second semestre 2018. Les travaux qui ont suivi, étudient notamment l'utilité d'un carnet centré sur la culture.

De plus, une expérimentation de médecine intégrative est en cours par une collaboration entre les professionnels de santé et un tradipraticien dans l'unité de pneumologie du CHPF.

Concernant l'axe 2 relatif à *l'observation de la pathologie cancéreuse*, la Direction de la santé a mené une analyse des données des cancers en Polynésie française pour 2015. Ces statistiques ont été présentées le 25 octobre 2019 lors du dernier comité de pilotage du plan cancer et une synthèse vous en a été présentée en novembre 2019 en réponse à votre question écrite relative au nombre de ressortissants CPS atteints de maladies radio-induites de 2017 à 2019.

Concernant l'axe 3 sur la prévention des cancers, plusieurs actions ont été initiées dont :

- L'organisation des consultations gratuites de sevrage tabagique ;
- La gestion du réseau des consultations spécialisées avancées par la Direction de la santé;
- L'augmentation de la fiscalité sur les tabacs et la création de la fiscalité sur les sucres ;
- La mise en œuvre du plan de lutte contre les maladies non transmissibles, qui rappelle les facteurs de risque de cancers ;
- La poursuite du programme vaccinal de l'hépatite B chez l'enfant, qui a permis d'acquérir la validation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'élimination de l'hépatite B chez les enfants en Polynésie française en 2018.

Concernant le dépistage des cancers (Axe 4 du Plan cancer), les actions suivantes ont été mises en œuvre pour organiser un dépistage pour les femmes :

- En mai 2018, un mammographe a été installé à l'hôpital Louis Rollin pour faciliter l'accès au dépistage des femmes habitant dans les îles ;
- Dans le cadre de la gestion du réseau de consultations spécialisées avancées, la Direction de la santé a augmenté le nombre de tournées dans les îles ;
- La délibération n° 2003 173 APF du 6 novembre 2003 a été révisée en 2019 par la loi du pays n° 2019-17 APF du 13 juin 2019, afin d'actualiser l'âge de la population cible et d'introduire le remboursement de l'échographie mammaire, examen complémentaire à la mammographie dans de nombreuses situations ;
- La structure de gestion des cancers de la Direction de la santé a élaboré un plan d'actions pour la mise en œuvre du dépistage organisé du cancer du sein en Polynésie française. Ce programme permet de définir les actions à mener dans le cadre du dispositif et de déterminer son organisation afin de dépister plus précocement les cancers du sein ;
- L'activité d'oncogénétique se développe au CHPF. Afin de faciliter l'accès à ces dépistages pour les patients, les analyses hors nomenclatures peuvent désormais être financées par le biais d'une enveloppe spécifique attribuée au CHPF réservée aux médicaments onéreux, aux dispositifs médicaux innovants et à ces analyses;
- Des missions du Centre médical du suivi sont organisées régulièrement dans les archipels afin de poursuivre le suivi de la cohorte des anciens travailleurs du nucléaire et des populations ayant vécu ou vivant à proximité des sites d'expérimentation nucléaire.

Concernant l'axe 5, le parcours du patient, les actions suivantes ont été initiées ou mises en œuvre :

• Le CHPF a formalisé l'organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) et systématisé la remise d'un Projet Personnalisé de Soins (PPS) en hématologie. L'organisation de la prise en charge oncologie reste encore impactée par les difficultés à pourvoir les postes d'oncologues au CHPF.

- Un projet d'acquisition d'un dossier patient informatisé est en cours. Son déploiement est prévu pour le deuxième semestre 2020 et permettra une amélioration de la prise en charge du patient au sein des structures publiques par l'accessibilité au dossier patient informatisé.
- Les demandes de création de places d'Hospitalisation à Domicile (HAD) sont en cours de traitement par l'ARASS et devrait pouvoir aboutir à de nouvelles autorisations d'activité d'ici la fin du premier semestre 2020.
- De plus, un regroupement de l'expertise, des compétences humaines et des équipements au sein d'une structure unique et indépendante, constituant un « Institut Polynésien du Cancer » (IPC) est en projet pour renforcer l'offre de soins spécialisée en oncologie en Polynésie française et permettre d'améliorer le parcours du patient.

Concernant la prise en charge diagnostique et thérapeutique (axe 6), des actions ont été définies afin de favoriser la prise en charge à proximité du lieu de résidence des patients. Ainsi, la chimiothérapie de proximité a démarré en mai 2018 à l'hôpital de Taravao et en juin 2018 à l'hôpital d'Uturoa. Cette activité est en cours d'installation à l'hôpital de Taiohae. Un scanner a également été installé à l'hôpital d'Uturoa pour améliorer le plateau technique d'imagerie et il est prévu en 2020 l'installation d'un scanner à l'hôpital de Taiohae.

Par ailleurs, afin de renforcer la spécialité d'anatomopathologie, un projet de mutualisation de l'activité d'anatomo-cytopathologie de l'ILM et du CHPF est en cours. Un laboratoire dédié à cette activité pour répondre à l'ensemble des besoins de la Polynésie française sera installé courant 2021 à Pirae, à proximité du CHPF. Il permettra de regrouper l'ensemble des professionnels sur un site unique avec un équipement adapté aux besoins et plus attractif pour les professionnels dans ce domaine où les professionnels sont très demandés.

Concernant l'axe 7 relatif à l'accompagnement du patient et le développement des soins palliatifs, les actions suivantes ont été initiées ou mises en œuvre :

- En 2019, l'Equipe Mobile Soins Palliatifs (EMSP) du CHPF a été renforcée avec la création d'un poste de médecin et de deux postes infirmiers ;
- L'Hospitalisation à Domicile (HAD) évoquée précédemment devrait être autorisée en 2020. Elle vise en premier lieu la prise en charge palliative à domicile.

Le dernier axe porte sur *vivre après le cancer*. Un livret d'information sur le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires et sur le centre médical de suivi a été publié en avril 2019. Le centre médical de suivi effectue des missions régulières dans les structures de la Direction de la santé et mène ainsi une recherche active de patients pouvant avoir été exposés et pouvant possiblement bénéficier d'une indemnisation.

Enfin, dans l'objectif de faciliter la vie des femmes ayant souffert d'un cancer du sein, des missions ont été organisées par le CHPF pour encourager la reprise de la chirurgie de reconstruction mammaire en Polynésie française.

Ainsi, un certain nombre d'actions ont pu être mise en œuvre. Cependant, de nombreuses actions doivent encore être développées. Les ressources humaines de la direction de la santé dédiées à la mise en œuvre de ce plan étant souvent limitées, un poste d'attaché d'administration a été créé au budget 2020, pour une durée limitée, pour poursuivre la mise en oeuvre de ce plan.

Une présentation plus détaillée du bilan du plan cancer pour la Polynésie française sera proposée aux membres de la commission santé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes respectueux hommages.